

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

"Société des Meilleurs Ouvriers de France" - Groupement Côte d'Or - Demande de Subvention

Le Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France organise, comme chaque année depuis 2001, le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » en Côte d'Or afin de promouvoir l'excellence dans l'apprentissage et de sensibiliser les jeunes sur les potentialités de la formation par alternance.

Ce concours a pour objectif de permettre à chacun des participants de mettre en évidence leurs qualités professionnelles, leur sens de l'exigence ainsi que la discipline dans leurs applications afin d'atteindre l'excellence requise pour devenir « Un des Meilleurs Apprentis de France ».

Pour mémoire, lors de la session 2010-2011, 7 apprentis de Côte d'Or ont obtenu le titre prestigieux de Meilleurs Apprentis de France.

Pour la session 2015, il est prévu de soutenir les candidats en mettant en place un Tutorat. Ainsi, des professionnels reconnus dans leurs corporations respectives, et ayant à cœur d'assurer l'avenir de celles-ci, seront présents pour épauler les jeunes candidats. Un tuteur sera présent auprès de chacune des corporations.

Par ailleurs, le Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France souhaite organiser une expo/correction à l'occasion des évaluations départementales et régionales des « oeuvres » des lauréats Côte d'Or afin de permettre au public de connaître l'excellence du savoir-faire de ces jeunes apprentis.

Pour l'année 2015, le budget prévisionnel de l'action s'élève à 11 480 €. Une subvention de 5 740 € a été demandée à la Région Bourgogne.

Par courrier en date du 5 septembre 2014, le Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France sollicite du Grand Dijon une aide financière pour l'organisation des sélections du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France », session 2015, à hauteur de 3 000 € (ci-annexé, le budget prévisionnel de l'action 2015).

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € au Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 3 000 € au Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour l'organisation des sélections du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » session 2015, en Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2015

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾
I. Charges directes affectées à l'action	11 480 €	I. Ressources directes affectées à l'action	11 480 €
60 - Achat	2 250 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	200 €
Prestations de services		Inscription au concours	200 €
Achats de matières et de fournitures	500 €	74 - Subventions d'exploitation	9 740 €
Autres fournitures	1 750 €	Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s) :	5 740 €
Documentation		- Bourgogne	5 740 €
62 - Autres services extérieurs	8 530 €	Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 000 €	-	
Publicité, publication	900 €	Commune(s) :	3 000 €
Déplacements, missions	4 500 €	- Dijon (Grand Dijon)	3 000 €
Services bancaires, autres	130 €	-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		CNSEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	1 000 €
Autres charges de personnels		- Mécénat	1 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	700 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 500 €
66 - Charges financières		- Contributions volontaires (dons)	1 500 €
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	40 €
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	11 480 €	Total des produits	11 480 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
(Secours en nature		(Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole)		Dons en nature)	
TOTAL	11 480 €	TOTAL	11 480 €

L'association sollicite une subvention de

3 000 €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros